



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : personnel

Question écrite n° 48213

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des pharmaciens-inspecteurs de sante publique. Ce corps a faible effectif (139 personnes) dispose pourtant de vastes attributions. Les controles effectues dans les domaines des produits d'origine humaine et animale, des medicaments et des analyses de biologie medicale sont a meme de prevenir des risques epidemiques et sont indispensables a la garantie de la securite sanitaire. Il lui demande de bien vouloir lui preciser comment est applique le decret du 30 decembre 1992 portant modification du statut des inspecteurs et de lui faire savoir dans quelle proportion les pharmaciens-inspecteurs en retraite sont remplaces.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48213

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 656